

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE LA COTE SAINT ANDRE

ISERE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 17 décembre 2014

Procès-verbal de la réunion

Conseillers élus	27
Conseillers en fonction	27
Conseillers présents	24
Conseillers représentés	03
Conseiller absent	00

Le mercredi dix sept décembre deux mille quatorze le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint André, dûment convoqué le dix décembre deux mille quatorze s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire de la Ville de LA COTE SAINT ANDRE.

La séance est ouverte à dix neuf heures trente en présence de :

Mme Mireille GILIBERT –Mr Eric GERMAIN-CARA – Mme Christiane CLUNIAT – Mme Bernadette BOUTHIER – Mr Jean CHENAVER –Mme Nunzia MAZZILLI – Mme Marielle COUP – Mr Daniel GERARD – Mme Corinne DEVIN – Mme Frédérique POINT – Mr Jean-Yves GARNIER – Mr Lionel LABROT – Mr Patrice BAULE – Mme Christèle GACHET – Mr Pedro JERONIMO – Mr Frédéric RAYMOND – Mr Julien SERVOZ – Mr Jacky LAVERDURE – Mr Dominique MASSON – Mme Eliane MINE – Mr Christophe VIGNON – Mme Isabelle PERENON-PILLON – Mme Séverine FOUACHE

Conseillers absents représentés :

Monsieur Sébastien METAY représenté par Monsieur Joël GULLON

Madame Ghislaine VERGNET représentée par Monsieur Eric GERMAIN-CARA

Madame Marie-Thérèse ROBERT représentée par Madame Mireille GILIBERT

Conseiller absent : //

Secrétaire de séance : Julien SERVOZ

Le compte rendu de la séance du 19 novembre est approuvé à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

Pour ne pas entacher d'illégalité le point n° 07 : Attribution du marché de travaux de mise en séparatif du réseau unitaire d'assainissement collectif du chemin des Meunières, Madame Christèle GACHET, ne prend pas part au vote

RELEVÉ DE DECISIONS

01. Finances - tarifs Publics 2015

Les tarifs 2015 concernant les droits de place, le cimetière, les copies de documents administratifs, la numérotation des rues, les loyers dans les immeubles communaux, le prêt de matériel, la mise à disposition des salles communales, la dotation de maisons fleuries, la viabilisation hivernale ont été votés à l'unanimité.

02. Finances - durée des amortissements des immobilisations

L'assemblée à l'unanimité complète la délibération du 09 octobre 2014, qui réactualisait la durée des amortissements, pour un cas spécifique (participation commune avec Sardieu pour la réfection du Pont du Rival), pour ce cas durée d'amortissement fixée à 15 ans.

03. Finances - décision modificative n°02/2014

L'assemblée vote à l'unanimité les réajustements nécessaires au budget général en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement ainsi que des amortissements pour un montant de 12 180€.

04. Finances – régularisations de l'inventaire – compte 2031 et amortissements obligatoires non réalisés – décision modificative n°03/2014

A l'unanimité l'assemblée vote les réajustements nécessaires sur le budget avec des opérations d'ordre budgétaires pour un montant de 163 510,44€ et d'une régularisation des études antérieures à 2014, non suivies de travaux pour un montant de 425 766,97€.

05. Patrimoine – demande de subvention pour travaux d'accessibilité des bureaux de l'ancienne bibliothèque

Les bureaux de l'ancienne bibliothèque, place de la Halle, devenu vacants depuis la création de la médiathèque communautaire doivent répondre aux normes d'accessibilité pour une utilisation future. A l'unanimité l'assemblée autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat et du Conseil Général pour ces travaux de mise en accessibilité, estimés à 13 200€ TTC.

06. Patrimoine – demande de subvention pour travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité de l'hôtel de Ville

Dans le cadre du réaménagement du bâtiment de l'Hôtel de Ville et pour offrir une accessibilité du rez-de-chaussée des services communaux, l'assemblée à l'unanimité autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat pour ces travaux estimés à 157 260€ TTC.

07. Patrimoine - attribution du marché de travaux de mise en séparatif du réseau unitaire d'assainissement collectif du chemin des Meunières

Des travaux sont devenus indispensables sur le réseau du chemin des Meunières afin de séparer les eaux usées (assainissement), des eaux pluviales. L'assemblée à l'unanimité autorise le Maire à signer le marché du groupement de commandes avec Bièvre Isère Communauté, avec l'entreprise Gachet pour un montant de 32 804,00 € H.T.

08. Patrimoine - demande de subvention au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Hydraulique de Bièvre Liers Valloire

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Syndicat Intercommunal Bièvre Liers Valloire pour remettre en état la digue du Biel pour un montant total des travaux de 43 470.00€H.T.

09. Patrimoine - demande de subvention à la Fédération Française de Football

A l'unanimité l'assemblée autorise le Maire à solliciter une subvention pour les travaux d'obstruction de la main courante du terrain d'honneur de football. effectués cet été, qui se sont élevés à 8 770.30€ HT.

10. Culture – convention avec Bièvre Isère Communauté pour la mise à disposition de salles destinées à l'accueil de spectacles.

Bièvre Isère Communauté met en place une programmation culturelle itinérante sur l'ensemble du territoire. A l'unanimité l'assemblée autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de salles communales destinées à ces spectacles.

11. Administration Générale – modification de la composition de la commission communale d'accessibilité.

L'Association des Paralysés de France n'ayant pas pu désigner de représentant sur notre commune, à l'unanimité le conseil municipal modifie la composition de la commission communale d'accessibilité votée le 17 avril 2014 : 5 conseillers municipaux 1 délégué APAJH , 1 délégué des Aînés Côtis, 1 délégué de l'EHPAD, 2 usagers.

12. Urbanisme - plan de coloration : engagement de la commune au versement d'une subvention pour l'aide à la coloration de façades

Six nouvelles demandes de ravalement de façades sont parvenues à la commune. A l'unanimité l'assemblée autorise le maire à verser la part de la subvention communale aux particuliers pour un montant de 4 899,30€ et déposer les dossiers de demande au Syndicat Mixte du Pays de Bièvre Valloire pour que les particuliers puissent bénéficier de la part de la Région.

13. Urbanisme - convention d'utilisation du domaine privé de la commune par Bièvre Isère Communauté pour le terrain de sport synthétique

A l'unanimité, l'assemblée autorise le maire à signer une convention autorisant l'occupation du domaine communal par Bièvre Isère Communauté pour le cheminement piétonnier longeant leur terrain synthétique situé Pré de la Chère

14. Urbanisme - convention pour l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de Bièvre Isère Communauté

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Maire à signer la convention avec Bièvre Isère Communauté définissant les modalités de travail en commun dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune. Ainsi, en mars 2015, les dossiers d'urbanisme seront instruits par Bièvre Isère Communauté.

15. Urbanisme - modification des statuts de Bièvre Isère Communauté afin d'habiliter la communauté à réaliser des prestations en matière d'instruction du droit des sols pour le compte de collectivités ou groupements extérieurs au territoire

A compter du 1^{er} mars 2015 Bièvre Isère Communauté se dote d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme. Pour l'habilitation de cette prestation une modification des statuts est nécessaire afin que d'autres structures extérieures puissent utiliser ce service (Communauté de Communes du Pays St Jeannais par exemple). A l'unanimité l'assemblée approuve la modification des statuts de Bièvre Isère Communauté.

16. Urbanisme - demande de subvention pour l'acquisition de locaux de services opération immobilière SDH

L'assemblée à la majorité absolue par 21 voix pour 06 voix contre autorise le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général pour le financement d'achat de locaux de services (rez-de-chaussée) dans l'immeuble de logements intergénérationnel SDH prévu dans le projet Allivet Bouvain.

17. Urbanisme - convention d'études et de veille foncière avec l'établissement public foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA)

L'EPORA est un Établissement Public d'État, spécialisé dans le domaine foncier, au service des projets des collectivités en procédant à des acquisitions foncières et immobilières. A l'unanimité l'assemblée autorise le Maire à signer une convention d'études et de veille foncière avec cet établissement sur deux secteurs :

- l'ilôt « Joseph Guenard » place de la Halle
- secteur Allivet Bouvain et la Chère.

18. Urbanisme - prescription d'une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Afin de permettre la réalisation de la première tranche de l'aménagement de l'orientation d'Aménagement du programme n°1 (OAP) secteur Allivet, l'assemblée à la majorité absolue par 21 voix pour et 06 voix contre autorise le Maire à lancer la procédure de déclaration de projet (changement de zonage des 5 ha détenus par la Ville et l'EHPAD). Elle permettra la mise en compatibilité du PLU pour la réalisation d'un programme de construction.